

Le communiqué de La Fage suite à l'avis du Conseil d'Etat sur la sélection en master (10 février 2016)

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après la réaction d'Alexandre Leroy, Président de la FAGE, suite à la parution de l'avis du Conseil d'État sur l'accès en master I et master II.

"La FAGE a pris acte de l'avis du Conseil d'État, rendu ce jour à propos de la sélection en master, et confirmant, en l'état actuel des textes, l'illégalité de la sélection en master. Le Conseil d'État souligne que l'absence d'une liste de formations pouvant entraîner une sélection, citée dans l'arrêté master de 2002 et établie par décret, rend les différents refus d'admissions d'entrée en master 1 ou 2 illégaux.

La FAGE a de nombreuses fois alerté le ministère sur la fragilité juridique de la situation et a été depuis près d'un an force de propositions sur une réforme du master permettant la mise en place d'un système d'admission post-licence répondant à la fois au souci de régulation des flux et à celui de permettre à chaque étudiant de s'inscrire dans un master de son choix.

La FAGE met en garde le ministère contre le choix de la facilité qui consisterait à justifier la sélection entre le M1 et le M2 en publiant le décret mentionné au sein de l'arrêté de 2002. La FAGE refusera qu'une réponse à minima consistant à instaurer la sélection soit fournie par le ministère.

La FAGE appelle à l'ouverture immédiate d'une concertation regroupant l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire devant aboutir à la proposition d'une solution de réforme ambitieuse et globale du master."